

**SECOURS IMMÉDIAT AU DÉCÈS**  
**Bourgogne –Nivernais – Franche Comté**  
**29 C Rue de Talant – CS 40750 - 21007 DIJON Cedex**  
**Tel : 03 80 50 80 00**

[www.secours-au-deces.net](http://www.secours-au-deces.net)

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Le Secours Immédiat au Décès (SID), œuvre confraternelle et généreuse, s'adresse aux médecins de Bourgogne, du Nivernais et de Franche Comté. Au décès de l'un de ses adhérents, l'association effectue un appel de fonds (cotisations) auprès de tous les médecins de l'Œuvre. La somme recueillie (collecte) est versée immédiatement au conjoint ou au bénéficiaire préalablement désigné par le médecin décédé.

### CONSEIL DE GÉRANCE DE L'ASSOCIATION

Président : Jean Pierre MOURAUX  
Secrétaire Général : Jean Pierre BENOIT  
Trésorier : Henri BASTIEN  
Secrétaire : Danièle CHRETIEN  
Administrateurs du Bureau : Pierre François BRENOT (39), Ghislaine COQUELIN (21), Jean TRICOT (71)

Autres administrateurs du Conseil : Michel BRIOTTET, Bernard CAILLARD, Henri LACASSAGNE, Jean Pierre LEBEL, Frédéric MICHEL, Jean Claude MUZARD

### DÉFINITION DES CATÉGORIES

Tous les médecins de moins de 60 ans peuvent adhérer à l'Œuvre. Ils sont répartis en catégories qui définissent le taux des cotisations et le montant des collectes.

CATEGORIE D : Médecins dans leur première année d'inscription à l'Ordre  
CATEGORIE C : Médecins dans leur 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année d'inscription à l'Ordre  
CATEGORIE B : Médecins de moins de 45 ans, inscrits à l'Ordre  
CATEGORIE A1A : Médecins en activité, âgés de plus de 45 ans.  
CATEGORIE A1R : Médecins retraités et ayant cotisé 20 ans et plus au SID

### MONTANT DES COLLECTES ALLOUÉES

CATEGORIE D : 7.000 €	CATEGORIE A1A : 5.500 €
CATEGORIE C : 7.000 €	CATEGORIE A1R : 5.500 €
CATEGORIE B : 7.000 €	

### TAUX DES COTISATIONS applicables depuis le 1 janvier 2012

Ils dépendent de la catégorie du médecin cotisant et du médecin décédé

Cotisations pour	Décès Cat D	Décès Cat C	Décès Cat B	Décès Cat A1A	Décès Cat A1R
Cat D	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Cat C	14 €	25 €	14 €	14 €	14 €
Cat B	14 €	25 €	25 €	25 €	24 €
Cat A1A	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
Cat A1R	22 €	22 €	22 €	25 €	25 €

ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION au 31/12/2018 : **221**

Nouveaux adhérents	0
Nombre de décès de l'année	5
Nombre de radiations	0

## LES DECES DE L'ANNEE

TOTAL	Catégorie A1A	Catégorie AIR
5	3	2

**LES RÉSILIATIONS** : Résiliations à la demande des intéressés ou prononcées pour non-paiement des cotisations

TOTAL	Catégorie C	Catégorie AIR
0	0	0

## RÉPARTITION DES ADHÉRENTS

Par catégories et tranches d'âge

SELON LES CATEGORIES		SELON L'AGE	
Cat D	0	20 - 39 ans	1
Cat C	0	40 - 49 ans	7
Cat B	2	50 - 59 ans	16
Cat A1A	120	60 - 69 ans	59
Cat A1R	99	70 - 79 ans	69
		80 - 89 ans	55
		90 & plus	14
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>Total</b>	<b>221</b>

## RÉPARTITION DES ADHÉRENTS PAR DÉPARTEMENT

Dijon	52	Doubs	15
Côte d'Or	39	Jura	20
Nièvre	16	Haute Saône	10
Saône et Loire	34	Territoire de Belfort	5
Yonne	13	Autres départements (*)	17

(\*) Médecins ayant pris leur retraite hors de nos régions

## LES DECES DE L'ANNÉE :

Ils correspondent aux décès connus dans l'année et ayant fait l'objet des appels de fond. Les secours sont réglés aux bénéficiaires lorsque le décès de l'adhérent nous est connu. Les appels de fond (cotisations) sont, si possible, regroupés afin d'atténuer les frais postaux.

En 2018, ont été réglés aux bénéficiaires : 2 décès survenus en 2017 et 5 autres survenus durant l'année en cours.

N°Décès	Noms	CP	VILLE	Date décès	Date appel
652	KLEIN Etienne	21400	CHATILLON SUR SEINE	26/11/2017	30/01/2018
653	MAYAUX Daniel	39380	MONT SOUS VAUDREY	06/12/2017	30/01/2018
654	DESLANDRES Dominique	21000	DIJON	17/06/2018	23/07/2018
655	GUIGUET Michel	21370	VELARS SUR OUCHE	19/06/2018	23/07/2018
656	LENE Jacques	21000	DIJON	17/07/2018	20/09/2018
657	VEYRE Jean François	21000	DIJON	12/09/2018	20/09/2018
658	MOURAUX Jean Pierre	21000	DIJON	29/10/2018	09/11/2018

## BILANS 2018 au 31 Décembre 2018

<b>PRODUITS</b>		
7510	COTISATIONS	38 592,00 €
7610	INTERETS CAISSE EPARGNE	577,94 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>39 169,94 €</b>
<b>CHARGES</b>		
6022	FOURNITURES DE BUREAU	130,00 €
6221	FRAIS DE SECRETARIAT DECES	
6226	SECOURS AUX DECES	27 204,00 €
6228	PUBLIPOSTAGES DECES	1 530,87 €
6231	SITE WEB	10,79 €
6257	MISSIONS -RECEPTIONS	
6260	POSTE	
6271	FRAIS FINANCIERS	144,00 €
6718	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>29 119,66 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>10 050,28 €</b>
<b>BILAN - ACTIF</b>		
512	CAISSE EPARGNE CHEQUIER	2 013,87 €
514	BANQUE POSTALE	29 186,50 €
517	CAISSE EPARGNE LIVRET	77 636,38 €
468	Charges 2018 a payer en 2019 (Poste Maileva)	- 372,04 €
468	Frais bancaires 2017	- 22,50 €
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>108 442,21 €</b>
<b>BILAN - PASSIF</b>		
106	RESERVES FONDS LIBRES	98 391,93 €
120	RESULTAT EXERCICE	10 050,28 €
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>108 442,21 €</b>

Note du trésorier : Le résultat favorable et excédentaire de l'exercice 2018 s'explique par un paiement aux bénéficiaires des 2 derniers secours aux décès de l'année 2017, effectués en 2017, alors que les appels de cotisation les concernant ont été encaissés en grande partie en 2018.

L'accroissement de l'épargne au Bilan actif est recherchée et se justifie par l'absence de nouveaux adhérents qui amène à rechercher une assurance de reversion des secours aux bénéficiaires des derniers adhérents de l'association.